

Réponse au questionnaire de Halte à l'Obsolescence Programmée (HOP)

Merci d'avance de bien vouloir nous répondre sur la manière dont vous comptez lutter contre l'obsolescence accélérée, notamment sur les propositions suivantes :

Mettre en place l'affichage de la durée de vie des produits industriels (en priorité pour les équipements électriques et électroniques) en vente en France, établi selon des méthodes certifiées et standardisées.

Il s'agit ici d'une des mesures de notre programme en faveur de l'économie circulaire. Actuellement, le consommateur ne dispose pas d'éléments suffisants pour faire la différence entre un produit à longue durée de vie d'un autre à durée de vie plus courte. Il a donc tendance à acheter le produit le moins coûteux, souvent de moindre qualité, uniquement couvert par la garantie légale de conformité. Or des études (notamment celle du SIRCOME / CESE) ont montré via une expérimentation qu'avec l'information sur la durée de vie des produits, les consommateurs vont modifier leurs décisions d'achat en faveur de produits plus durables : en moyenne, un produit a vu ses ventes augmenter de 56% s'il avait une durée de vie supérieure aux produits concurrents.

Pour y parvenir, nous développerons des méthodes d'évaluation normalisées en collaboration avec le LNE ou l'AFNOR et assurerons des moyens de contrôle afin de limiter les fausses déclarations.

Adopter des mesures fiscales incitatives en faveur de la réparation (crédits d'impôt, TVA réduite, éco-chèques...) et faciliter la mise à disposition des pièces détachées.

Afin de faciliter la réparation, nous souhaitons élargir l'utilisation de la modulation de l'éco-contribution dans le cadre des REP.

Concernant les pièces détachées, nous ferons en sorte de faciliter la modification du décret qui n'est actuellement pas assez précis sur l'affichage imposé quand les pièces détachées ne sont pas disponibles. Des actions facilitant la réparation (accès aux notices du site www.agoraplus.com par exemple), pourront être mises en place, après concertation avec les acteurs.

Étendre la garantie à 5 ans (gros électroménager, biens meubles durables) de manière progressive, et mettre en place un dispositif de plaintes auprès de la DGCCRF pour non application des droits à la garantie ;

Un site internet pour déclarer facilement les fraudes et les abus concernant le non-respect des garanties pourra être mis en place auprès de la DGCCRF, afin de faciliter l'identification des fraudeurs et de permettre à cette direction d'avoir des contrôles plus ciblés et plus efficaces.

Pour l'extension de garantie, nous pensons que l'affichage sur la durée de vie des produits sera plus efficace. L'extension de garantie pourra être discutée avec les acteurs, mais les sites d'association de consommateurs eux-mêmes rappellent que le plus souvent, les pannes surviennent dans les 2 premières années ou après 5 ans.

Lutter contre l'obsolescence logicielle en imposant la réversibilité des mises à jour (retour possible à une version antérieure) et montrer l'exemple pour les services publics (SNCF par exemple), à travers le développement d'applications largement compatibles ;

L'obsolescence logicielle est un sujet important, sur lequel le Sénat a publié un rapport avec 27 propositions concrètes en septembre 2016 (Inventaire et devenir des matériaux et composants des téléphones mobiles). Nous nous appuyons sur ce rapport pour promouvoir des mesures complémentaire à celles déjà affichées dans le programme, afin de favoriser de manière la plus concrète possible le passage à l'économie circulaire, et d'atteindre les engagements pris dans la LTECV.

Encourager les nouveaux modèles de consommation inspirés de l'économie de l'usage et du partage, afin d'augmenter la durée de vie des produits et d'inciter les fabricants à l'écoconception (design modulaire et intemporel notamment).

L'affichage de la durée de vie des produits et l'utilisation de la modulation de l'éco-contribution participera à l'augmentation de la durée de vie et incitera les fabricants à se tourner davantage vers l'écoconception.

Nous continuerons à soutenir les initiatives pour le financement des actions de recherche et développement sur ce sujet, telles que l'Initiative PME « Eco-conception, économie de la fonctionnalité, réduction des déchets et du gaspillage alimentaire » de l'ADEME, où 13 PME ont été sélectionnées pour un accompagnement financier jusqu'à 200 000 euros.

Enfin, les cahiers des charges des éco-organismes devront à l'avenir davantage prendre en compte le réemploi, la réutilisation et la réparation afin de respecter la hiérarchie des actions de l'économie circulaire.

En Marche !